



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SPPMO)

Au 01 juin 2007

Augmentation	1,00%	1,00%	1,00%
Valeur du point	15,334 €	13,642 €	13,470 €

Fonctions	Coef.	1ère Cat.	2ème Cat.	3ème Cat.
Rédacteur en chef	185	2 836,79 €	2 523,77 €	2 491,95 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 453,44 €	2 182,72 €	2 155,20 €
Secrétaire général de rédaction	140	2 146,76 €	1 909,88 €	1 885,80 €
Rédacteur unique	133	2 039,42 €	1 814,39 €	1 791,51 €
Premier secrétaire de rédaction	133	2 039,42 €	1 814,39 €	1 791,51 €
Secrétaire de rédaction unique	133	2 039,42 €	1 814,39 €	1 791,51 €
Premier rédacteur graphiste	133	2 039,42 €	1 814,39 €	1 791,51 €
Chef de rubrique	133	2 039,42 €	1 814,39 €	1 791,51 €
Secrétaire de rédaction	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Rédacteur graphiste	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Rewriter	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Reporter	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Reporter dessinateur	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Reporter photographe	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Rédacteur spécialisé	110	1 686,74 €	1 500,62 €	1 481,70 €
Rédacteur	100	1 533,40 €	1 364,20 €	1 347,00 €
Stagiaires	97	1 487,40 €	1 323,27 €	1 306,59 €

(*) La durée du stage est d'un an pour ceux qui possèdent le diplôme de journaliste délivré par les écoles et centres de formation gérés par la profession.

1ère catégorie : périodique traitant indifféremment de tous sujets d'actualité, de grande information et de politique et visant l'ensemble du grand public.

2ème catégorie : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une spécialisation rédactionnelle dominante et permanente.

3ème catégorie : périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins étendu et particulièrement à des techniciens.

L'augmentation de 1% au 1er juin est un « à valoir » sur les revalorisations générales de l'année 2007 qui seront négociées en octobre.



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SPPMO)

Tarif des piges, *au 1er juin 2007*

Echo		21,11 €
Chaque dessin accepté		79,52 €
Croquis	le 1er	51,13 €
	le 2è	38,57 €
	le 3è	21,69 €
Cabochon, lettrine illustré, culs de lampe		31,18 €
le feuillet de 1500 signes (espaces compris)		50,22 €

Indemnité d'appareil photo 61,76 €